Plainte contre ma banque

Par TITI01

Bonjour, ma banque a validé un prélèvement par mandat SEPA sans ma signature, j'ai voulu porter plainte au commissariat de police pour " FAUX ET USAGE DE FAUX ", mais il m'a été répondu : on ne porte pas plainte contre la banque, que faire ?

Par isernon

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal.

vous pouvez déposer une plainte contre votre banque mais avant je vous conseille de consulter un avocat pour savoir si votre plainte est fondée et éviter qu'elle ne soit classée sans suite comme la majorité des plaintes déposées.

voir ce lien : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435#:~:text=Vous%20pouvez%20porter%20plainte%20aupr%C3%A8s,'auteur%20de%20l'infraction.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435#:~:text=Vous%20pouvez%20porter%20plainte%20aupr%C3%A8s,'auteur%20de%20l'infraction.[/url]

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est en effet un litige civil à régler directement avec la banque.

Commencez par un courrier RAR au directeur pour réclamer l'annulation du prélèvement non autorisé et le remboursement. Si vous n'avez rien signé, ce sera probablement accepté et fin de l'histoire.

Sinon vous saisirez les instances de réclamation telles que précisées au bas de votre relevé mensuel, jusqu'au médiateur si besoin.

Si vous voulez porter plainte, c'est contre celui qui a communiqué votre RIB au fraudeur qui a prélevé sur votre compte.

Par TITI01

Bonjour, au commissariat de police, j'ai bien montré tous les documents en ma possession, mais le policier n'a pas voulu accepter ma plainte contre la banque, pas plus que porter plainte contre X ? Résultat, j'ai tout de même envoyé un courrier en recommandé avec A/R ayant pour objet : avis de mise en demeure de me présenter la copie du mandat de prélèvement SEPA que j'aurais signé, depuis j'attends que l'affaire suive son cours.

Par ESP

Bonjour
Je vous invite à adresser un courrier R/AR de réclamation ;
- A la Direction Régionale de l'Etablissement
- Au médiateur de la banque.

Par TITI01

Bonjour, pourquoi y a-t-il cette remarque ? Tout avis personnel, divergent ou complémentaire, s'indique "avec le sourire". Agressions, ou critiques publiques ne sont pas tolérées et seront effacées sans préavis. Il ne me semble pas avoir mi un avis déplacé...